

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 24 Juin 2019

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 24 Juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 21

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATRISSE - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISSON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. RAKOUB - S. GIBERT - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés : 8

A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR - M. SOILHI représenté par D. ATIG - Y. ITOUA représentée par F. OGBI - C. RENKLICAY représentée par P. RIO - G. BAGAVANE représenté par S. LAATRISSE - T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY - S. GAUBIER représenté par S. GIBERT - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents : 6

P. TROADEC - L. HERGAUX - C. M'PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL - 2019 - 0073 : « Candidature à la labellisation de Grigny comme cité éducative ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DEL 2016-0046 approbation du contrat d'intérêt National Porte Sud du grand Paris mentionnant la feuille de route Grigny 2030,

Vu la liste des territoires éligibles au label Cité éducative,

Considérant que le travail partenarial a permis d'aboutir à une feuille de route pour le secteur de projet Grigny visant à un engagement global de l'État tant sur les questions urbaines que sociales,

Considérant que le programme des cités éducatives doit être l'occasion de franchir une nouvelle étape dans la mobilisation des forces et moyens, dans l'innovation et dans la volonté de créer une **culture commune** en matière de réussite éducative et scolaire,

Considérant que l'éducation est un levier fondamental de justice sociale, de citoyenneté et d'émancipation,

